Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20261116-2026_087-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 NOVEMBRE 2026

DATE DE CONVOCATION : 10/11/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

PRÉSENTS (9) : Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier de ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Franck MISUK, Magali TOCQUER, Fanny LANDEMAINE, Donaïg LE DÛ

ABSENTS (6) : Alain LE KER, donne pouvoir à Xavier de ROQUEFEUIL ; Philippe LE SAINT, donne pouvoir à Fanny LANDEMAINE ; Didier REMOISSONNET, donne pouvoir à Didier AUZOU ; Magali LEMOINE, donne pouvoir à Anne LE COADOU ; Margaux DESCLOZEAUX, donne pouvoir à Jacqueline DRONIOU ; Gilbert DRESCHER, donne pouvoir à Donaïg LE DÛ

Secrétaire de Séance : Franck MISUK

FINANCES - BUDGET ANNEXE MOUILLAGES - TARIFS 2027
Délibération 2026_087

Les tarifs 2027 pour nos mouillages ont été présentés au Conseil des mouillages réuni le lundi 2 novembre dernier, sachant que la redevance fixée par la DDTM pour 2027 se monte à 92 € :

		2027
emplacement à l'année	tarif au mètre linéaire	**26.00 €**
	forfait (redevance)	**94.00 €**
à la semaine		
à la quinzaine		**130.00 €**
pour 3 semaines		
au mois		**220.00 €**
liste d'attente / an		**20.00 €**
Bouée non-équipée		**40.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'adopter l'ensemble des tarifs ci-dessus pour les mouillages à partir du 1er janvier 2027,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)

Le Secrétaire de séance,
Franck MISUK.